

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



## DÉLIBÉRATION N° 9-2024 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DE VITRERIE DES BATIMENTS MUNICIPAUX

Le 1<sup>er</sup> février 2024, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 26 janvier 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

### Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE  
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWski  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH  
Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - M. André THIBAUDEAU

### Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWski)

### Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

### Rapporteur :

M. Stéphane MÉREL, 6<sup>ème</sup> Adjoint délégué au Cadre de vie et aux bâtiments

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance du marché d'entretien des vitreries de l'ensemble des bâtiments du patrimoine de la Commune, il a été décidé de lancer une procédure pour attribuer un nouveau marché, d'une durée de 3 ans.

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 30 novembre 2023 et fixant au 11 janvier 2024 à 12h00, la date limite de réception des offres au marché d'entretien des vitreries des bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres effectuée par les services municipaux de la Commune ;

VU l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », mise en place par la Commune de Pont-Château, réunie le 24 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation au budget 2024 ;

## **DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider l'avis de commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », en date du 24 janvier 2024, et d'attribuer à l'entreprise ARCADE (3 rue de Bénélux - 44300 NANTES) le marché d'entretien des vitreries des bâtiments municipaux, pour un montant annuel de 14 105 € HT, soit 16 926 € TTC.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant avec l'entreprise ARCADE ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance,  
Sabrina DUVAL



Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : ...5/02/2024.....
- De la publication ou notification le : .....5/02/2024.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*